



# PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chambéry, le 21/03/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sujet du communiqué

RN201 - Restriction de circulation  
Nettoyage du tunnel des Monts

Communes de Barberaz, Bassens et Chambéry

### Direction interdépartementale des routes Centre-Est Service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

Tél : 04 69 16 62 31  
Mél. : srei-chambery.Dirce@developpement-durable.gouv.fr  
Mél : pcom.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

1/1

Immeuble La Villardière  
228 rue garibaldi  
69446 LYON Cedex 03



La direction interdépartementale des routes Centre-Est vous informe qu'elle va faire procéder à l'entretien du tunnel des Monts, afin d'assurer la sécurité de l'ouvrage et des usagers qui l'empruntent.

Deux fois par an, des entreprises interviennent pour réaliser un nettoyage complet du tunnel.

Afin de permettre ces travaux, la circulation sur la VRU sera modifiée comme suit :

- Dans les nuits du lundi 28 mars au mercredi 30 mars 2022 de 20h00 du soir à 06h00 du matin, la circulation sera interdite dans le tube Nord, sens Grenoble vers Aix-les-Bains, et basculée dans le tube Sud (sens Aix-les-Bains vers Grenoble) qui sera ramené à une voie par sens.

La bretelle d'entrée de « Bassens Nord » (n°17) sera fermée et la circulation déviée par l'échangeur de « La Ravoire » (n°19).

- Dans les nuits du mercredi 30 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 de 20h00 du soir à 06h00 du matin, la circulation sera interdite dans le tube Sud, sens Aix-les-Bains vers Grenoble, et basculée dans le tube Nord (sens Grenoble vers Aix-les-Bains) qui sera ramené à une voie par sens.

Les bretelles d'entrées et de sorties des échangeurs n°15 « La Boisse » et n°16 « Cassine » seront fermées ainsi que la bretelle de sortie de l'échangeur n°17 « Bassens ». Des déviations locales par les échangeurs amonts et avals seront mises en place.

La vitesse, aux abords du chantier, sera limitée à 70, et à 50 km/h.

Nous vous invitons à la plus grande prudence sur la zone de chantier et vous remercions de votre compréhension.